

nation (hypothèse d'une guerre de courte durée), la diminution des réserves de devises, le problème budgétaire, les économies envisagées [19 mars 1957] (p. 1681 à 1689); — de la proposition de loi tendant à accorder aux agents des coopératives agricoles marocaines et aux secteurs de modernisation du paysannat des garanties de sécurité : *Ses observations sur le danger d'assimiler les agents des coopératives à des fonctionnaires, nouvelle charge financière, promesse d'un règlement d'administration publique sur l'application de la loi du 4 août 1956, oppose l'article 10 du décret organique* [16 mai 1957] (p. 2468); — Répond à une question orale de M. Ninine relative au paiement de certaines soldes de fonctionnaires des cadres locaux d'Indochine [17 mai 1957] (p. 2534). — Prend part à la discussion d'un projet de loi concernant certaines dispositions fiscales [17 mai 1957] (p. 2557). — Donne sa démission de *Secrétaire d'Etat au Budget* le 21 mai 1957. Cette démission est acceptée le 10 juin 1957 (séance du 12 juin 1957, p. 2861). — Cesse d'expédier les affaires courantes [13 juin 1957] (*J.O.* du 14 juin 1957, p. 5923).

FONTANET (M. Joseph), *Député de la Savoie (M. R. P.)*.

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 45). = Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et du tourisme [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4503); de la Commission de la presse [31 janvier 1956] (p. 161) (1); de la Commission de l'éducation nationale [29 novembre 1957] (p. 5056); de la Commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de la Réunion [20 février 1958] (p. 930).

Dépôts :

Le 20 juin 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à assurer l'aide nécessaire aux populations des vallées alpines, victimes des inondations catastrophiques de juin 1957, et à permettre le réta-

blissement le plus rapide possible de la vie économique de ces régions, n° 5174. — Le 8 juillet 1957, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à instituer d'urgence, en faveur des touristes étrangers se rendant en France, un système de bons d'essence à tarif réduit, n° 5337. — Le 22 janvier 1958, un rapport au nom de la Commission des moyens de communication et du tourisme sur la proposition de loi (n° 3827) de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à définir les statuts des établissements de conduite automobile dits auto-écoles, n° 6366. — Le 20 février 1958, une proposition de loi portant participation de l'Etat à la réparation des dommages immobiliers et mobiliers causés par les inondations de juin 1957 dans les départements alpins, n° 6654.

Interventions :

Son rapport au nom du 7^e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne [25 janvier 1956] (p. 97). — Prend part à la discussion : d'un projet de loi relatif à la réduction des taux d'abattement servant au calcul des prestations familiales; Article unique : *Son amendement (possibilité pour les bénéficiaires des prestations familiales d'opter, pour le calcul des prestations, d'après l'abattement en vigueur au lieu de leur travail)* [6 mars 1956] (p. 695); — du projet de LOI DE FINANCES pour 1957, Art. 14, Etat C, TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME, Titres III et IV : *Développement de l'équipement touristique; octroi de prêts à long terme à l'industrie hôtelière; remboursement des charges fiscales* [30 novembre 1956] (p. 5336, 5337); — du projet de loi relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc : *Aménagement des voies d'accès et notamment d'un itinéraire direct entre Lyon et Chamonix (construction d'un tunnel sous la montagne de l'Epine)* [24 janvier 1957] (p. 288, 289); *ses explications de vote* (p. 291); — sur la présentation du Gouvernement Bourgès-Maunoury : *Ses explications de vote; ses regrets de l'échec de la constitution d'un gouvernement d'union; ses inquiétudes sur un futur gouvernement de minorité* [12 juin 1957] (p. 2697, 2698); — d'une proposition de résolution concernant l'aide aux victimes des

(1) Démissionnaire le 25 octobre 1956 (p. 4320).

calamités publiques : *Importance des dégâts en Savoie; nécessité urgente de mesures d'aide exceptionnelle et d'un programme d'ensemble; situation de l'usine Péchiney* [19 juillet 1957] (p. 3798). — d'un projet de loi relatif à la police de la circulation routière, Art. 5 : *Son amendement (sanctions pouvant frapper toute personne ayant conduit ou tenté de conduire en état d'ivresse* [28 janvier 1958] (p. 287); Art. 3 : *Ses amendements (infractions aux règles concernant la conduite des véhicules)* [29 janvier 1958] (p. 353, 358); Art. 22 : *Son amendement (conditions dans lesquelles les conducteurs qui apprennent à conduire pourront se justifier)* [30 janvier 1958] (p. 394); Art. 22-1 : *Compétence concernant le retrait du permis de conduire* (p. 396, 397); *Son amendement ayant le même objet* (p. 398); Art. 22-6 : *Son amendement (suspension par le préfet du permis de conduire avant jugement)* [31 janvier 1958] (p. 443); Art. 26 : *Son amendement (conditions dans lesquelles un véhicule peut être saisi)* [4 février 1958] (p. 476); — des conclusions d'un rapport sur les opérations électorales du département de la Réunion, en qualité de *Rapporteur* : *Son rapport favorable à la validation de M. Cerneau* [18 février 1958] (p. 818, 819); *Comparaisons entre le nombre de voix obtenues dans les bureaux avec assesseurs et délégués des deux candidats et dans les bureaux sans assesseurs et délégués de M. Hinglo* (p. 832); — d'urgence d'un projet de loi relatif aux inondations de juin 1957 dans les départements alpins : *Nécessité de prendre des mesures préventives; insuffisance du projet gouvernemental (nature du sinistre, situation personnelle des sinistrés)* [25 février 1958] (p. 988); *travaux de protection contre les crues; dragage du chenal de l'Arc en Maurienne; problème du maître d'œuvre* [4 mars 1958] (p. 1171); Art. 1^{er} : *Son amendement tendant à fixer le taux des bonifications de manière à assurer le remboursement du capital prêté dans les conditions fixées à l'article 3* (p. 1180); Art. 3 : *Son amendement tendant au réaménagement du barème établi par le décret d'application de la loi du 21 mars 1948* (p. 1181); *établissement d'un sinistre partiel type; base d'un nouveau barème* (p. 1182); Art. 9 : *Son amendement portant à 15 millions le plafond des prêts pour la réparation des dommages de caractère agricole et industriel* (p. 1182).

FOURCADE (M. Jacques), *Député des Hautes-Pyrénées (I. P. A. S.)*.

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 44). — Est nommé membre : de la Commission de la justice et de législation [31 janvier 1956] (p. 161) (1); de la Commission des territoires d'outre-mer [31 janvier 1956] (p. 161); [4 octobre 1957] (p. 4503); de la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du Règlement et des pétitions [27 avril 1956] (p. 1602), [4 octobre 1957] (p. 4503). — Est désigné par la Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du Règlement et des pétitions pour représenter l'Assemblée Nationale au sein du Comité consultatif constitutionnel [22 juillet 1958] (*J. O.* du 23 juillet 1958, p. 6843). — Est élu Président de la Haute-Cour de justice (instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée) [28 février 1957] (p. 1204).

Dépôts :

Le 21 février 1956, une proposition de loi relative à la liquidation amiable des sociétés, **n° 629**. — Le 21 février 1956, une proposition de loi portant révision des articles 71, 72, 73 et 74 de la Constitution, **n° 660 (rectifié)**. — Le 14 mars 1956, une proposition de loi tendant à proclamer le Sahara français « Territoire national », **n° 1198**. — Le 4 avril 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret n° 57-243 du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement (n° 4347), en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, instituant dans les territoires d'outre-mer une procédure d'expropriation spéciale pour certaines terres acquises à la suite d'octroi de concessions domaniales, fait au nom de la Commission des territoires d'outre-mer, **n° 4802**. — Le 10 avril 1957, un rapport portant proposition de décision sur le décret n° 57-245 du 24 février 1957, soumis à l'examen du Parlement (n° 4348) en application de l'article premier de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun, fait au nom de la Commission des territoires

(1) Démissionnaire [24 avril 1956] (p. 1507).